

COLLEGE LES TAMARINS



LIVRET D'ACCUEIL DES PARENTS

Année 2019-2020

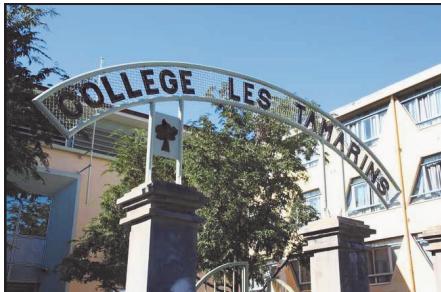
Ce livret a été financé dans le cadre du REAAP 2019 (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

Livret imprimé par NID (Nouvelle Imprimerie Dionysienne) en 150 exemplaires.

Horaires du collège

MATIN	
Ouverture du portail	7h00
Heure limite d'entrée dans le collège - prise en charge des élèves	7h15
M1 - 1 ^{ère} heure	7h20 - 8h15
M2 - 2 ^{ème} heure	8h20 - 9h15
Récréation	9h15 - 9h30
M3 - 3 ^{ème} heure	9h30 - 10h25
M4 - 4 ^{ème} heure	10h30 - 11h25
Pause méridienne	11h25 - 13h15
Accompagnement éducatif	12h15 - 13h00
APRES-MIDI	
Ouverture du portail	13h00
Heure limite d'entrée dans le collège - prise en charge des élèves	13h15
S1 - 1 ^{ère} heure	13h20 - 14h15
S2 - 2 ^{ème} heure	14h20 - 15h15
Récréation	15h15 - 15h25
S3 - 3 ^{ème} heure	15h25 - 16h20 Fin des cours
Accompagnement éducatif	16h30 - 17h30

SOMMAIRE



Partie 1 : mon enfant entre en 6^{ème} au collège.

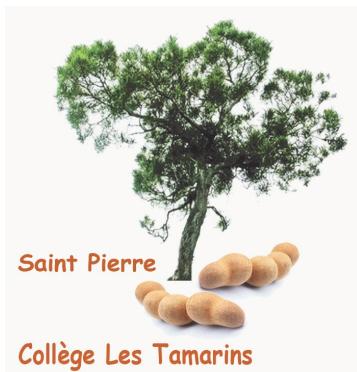
SAVOIR COMMENT FONCTIONNE LE COLLEGE.

Partie 2 : mon enfant est élève de 6^{ème} au collège.

SAVOIR QUEL EST SON « METIER » D'ELEVE.

Partie 3 : je suis parent d'un élève de 6^{ème}.

SAVOIR COMMENT AIDER MON ENFANT
DANS SA SCOLARITE.



Partie 1 : mon enfant entre en 6^{ème} au collège.

SAVOIR COMMENT FONCTIONNE LE COLLEGE

1 - Au collège, quel est le rôle de chacun ?

En entrant au collège, c'est la première personne que vous allez rencontrer. Elle est à l'accueil et vous indique où se trouve celui ou celle que vous souhaitez rencontrer. Elle vous aide à trouver la personne la mieux placée pour répondre à vos questions.



**Mme Pierrette
GONTHIER
à l'accueil**

Le principal dirige le collège. Il préside le conseil d'administration. Il est le responsable de l'action éducative et pédagogique au sein du collège. Il assure la sécurité des biens et des personnes et fait respecter le règlement intérieur.



M. Georges PRUGNIERES

La principale adjointe aide le principal dans ses tâches. Elle le remplace lors de ses absences. Elle s'occupe des emplois du temps. Elle organise les devoirs communs. Elle assure le suivi des élèves à besoins particuliers (PAP, PAI,...)



Mme Anne PEREGO

La secrétaire de direction s'occupe de la gestion administrative du collège (courrier, archivage...). Elle accueille les personnels et les usagers (parents, élèves...). Elle assure le suivi des relations administratives avec le rectorat et le Département.



Mme Mireille GERMAIN

La gestionnaire prépare le budget du collège et en assure le suivi. Elle gère les agents, les bourses et le service de restauration. Elle organise la maintenance du collège en lien avec le conseil départemental.



Elle est assistée d'une secrétaire de gestion qui gère les bourses, la restauration et les dépenses du collège.

**Mme Maryline
SOTOMAYOR**

Les agents entretiennent le collège pour qu'il soit un lieu de vie et de travail agréable.
Ils assurent le fonctionnement du restaurant scolaire.



Les infirmières assurent les soins infirmiers et l'écoute des élèves.

Elles proposent également des actions de prévention en matière d'alimentation, de consommation d'alcool et de drogues et de sexualité.

Les deux infirmières partagent leur temps de travail entre le collège et les écoles de secteur.

A retenir : sauf urgence, l'élève se rend à l'infirmérie pendant les récréations ou les inter-cours.

Mme Jenika
CHARBONNEAUX



La conseillère principale d'éducation (CPE) gère la vie scolaire : suivi des absences et de la scolarité des élèves, relations avec les enseignants et les parents, gestion du service des surveillants.



Mme Virginie MOUSSA

Les surveillants surveillent les élèves (dans la cour, au portail et en permanence), assurent le suivi des absences, participent à des actions éducatives.



L'équipe des surveillants

La professeure documentaliste anime et gère le centre de documentation et d'information du collège (CDI). Elle propose et/ou participe aussi à divers projets pédagogiques et culturels (incitation à la lecture, éducation aux médias, à l'orientation, visite de lieux culturels...).



Mme Sylvie FELIX

Le conseiller d'orientation psychologue (COPSY) informe les élèves sur les possibilités d'orientation et les conseille.

Il reçoit et écoute les élèves, il fait également des bilans psychologiques à la demande et participe au suivi des élèves en difficulté. Il aide tout élève à choisir l'orientation la plus adaptée en toute connaissance et en fonction de ses compétences.



M. Omar BELKHIR

L'assistante sociale est chargée d'apporter écoute, conseils et soutien aux élèves pour favoriser leur réussite individuelle et sociale.

Elle reçoit et écoute les élèves, elle les aide à construire leur projet personnel, participe à l'orientation et au suivi des élèves en difficulté.

Les parents peuvent solliciter une aide financière pour la scolarité de leur enfant auprès de l'Assistante sociale. Celle ci peut également rencontrer les parents pour tout problème concernant l'élève.

Mme Lucile ROMER



2 - Que signifie REP+ ? Quel intérêt pour mon enfant ?

REP+ signifie Réseau d'Education Prioritaire renforcé. C'est un dispositif qui regroupe un collège et plusieurs écoles autour d'un projet de réseau afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Avantage n°1 : la diminution du nombre d'élèves par classe. En moyenne, les classes des collèges en REP+ ont des effectifs moins importants (24).

Avantage n°2 : des enseignants supplémentaires mis à la disposition du réseau (au collège et dans certaines écoles). Leur rôle consistera à agir en complémentarité des autres professeurs pour faire réussir tous les élèves.

Avantage n°3 : du temps de concertation pour les enseignants pour mieux répondre aux besoins de tous les élèves.

Avantage n°4 : un lien renforcé entre le collège et les écoles grâce au coordonnateur du réseau.

Le coordonnateur du REP+ est chargé de préparer, mettre en œuvre et assurer le suivi des actions destinées à faire vivre le réseau.



M. Tarik BENLALI

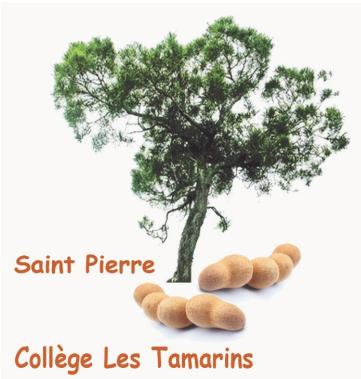


Le coordonnateur de 6ème assure le suivi scolaire des élèves tout au long de l'année. Pour cela il est en contact avec les professeurs, la vie scolaire et les parents. Il participe à assurer le lien entre l'école et le collège.

4 - Quels sont les principaux droits et devoirs de mon enfant ?

Voir le règlement intérieur simplifié en pages centrales !

Règlement intérieur simplifié





Partie 2 : mon enfant est élève de 6^{ème} au collège.

SAVOIR QUEL EST SON « METIER » D'ELEVE.

1 - Comment fonctionne le restaurant scolaire ?



Si votre enfant mange au restaurant scolaire, il est **demi-pensionnaire**. Son inscription est valable pour toute l'année scolaire. Un changement peut être accepté en début de trimestre en cas de nécessité.



Quand il est demi-pensionnaire, votre enfant entre au collège pour le premier cours du matin et il en sort après le dernier cours de l'après-midi.



Par exemple, si votre enfant a deux heures libres le matin, il doit rester au collège (en permanence ou au CDI) et il est tenu de manger à la cantine. Quand il n'a pas cours l'après-midi, il doit également manger à la cantine.

Si votre enfant quitte le collège sans respecter les règles, il sera sanctionné. Quand il quitte le collège, c'est vous, parents, qui en êtes responsables. Il sera à nouveau accepté au collège si vous l'accompagnez.

2 - Comment lire l'emploi du temps ?



Exemple d'emploi du temps d'une classe de sixième

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h20	ANGLAIS LV1	MATHEMATIQUES A10 TBI A01	SCIENCES VIE & TERRE B03		ANGLAIS LV1 A06
8h15	A06	A	B		PISCINE
8h20	TECHNOLOGIE A11	FRANCAIS B03	FRANCAIS B03	MATHEMATIQUES A10 TBI	FRANCAIS B12 SCIENCES VIE & TERRE B03
9h15		A	B		FRANCAIS B11 SCIENCES VIE & TERRE B03
9h30	MATHEMATIQUES A10 TBI	ANGLAIS LV1 A06		FRANCAIS A11 6 CUMINP 1 A01	MATHEMATIQUES A10 TBI
10h25		ED.PHYSIQUE & SPORT.		FRANCAIS A11 6 CUMINP 1 B03	HISTOIRE & GEOGRAPH. B07
10h30	SCIENTES VIE & TERRE A01			MATHEMATIQUES A10 TBI	HISTOIRE & GEOGRAPH. B07
11h25		A		HISTOIRE & GEOGRAPH. B07	
		CHORALE 6 CUMINCHORALP1			
13h20	HISTOIRE & GEOGRAPH. B07	TECHNOLOGIE A11		ARTS PLASTIQUES B02	ANGLAIS LV1 A06
14h15					
14h20		VIE CLAS VIVRE ENS B13		FRANCAIS A01	EDUCATION MUSICALE A0
15h15				FRANCAIS B07	FRANCAIS B04
15h25	ATP MATHS 6 CUMINATP VP1 A07 TBI ATP MATHS 6 CUMINATP MATP1 A07 TBI	ATP MATHS 6 CUMINATP 16AVP1 A07 TBI ATP MATHS 6 CUMINATP MATP1 A10 TBI	ATP FRANCAIS B13 ATP FRANCAIS B13	HISTOIRE & GEOGRAPH. B07	
16h20					

Le jour de la rentrée, le professeur principal distribue un emploi du temps provisoire à votre enfant. Une quinzaine de jours après, on lui distribue l'emploi du temps définitif.

L'emploi du temps (voir modèle au-dessus) vous dit que votre enfant a cours *d'anglais* le lundi matin, de 7h20 à 8h15 puis cours *de technologie* de 8h20 à 9h15. La récréation a lieu le matin de 9h15 à 9h30.

Après la récréation, il va en *mathématiques* de 9h30 à 10h25 puis il termine la matinée avec *une heure de libre* de 10h30 à 11h25.

La semaine de la rentrée scolaire est une semaine A. La semaine qui suit est une semaine B, et ainsi de suite.

Dans le carnet de liaison de votre enfant, il y a un calendrier de l'année scolaire. Vous trouverez la lettre A ou B à côté de la date pour savoir si votre enfant est en semaine A ou B.

L'emploi du temps (ci-dessous) vous dit qu'en semaine A, votre enfant a cours **de mathématiques** le **mardi matin**, de 7h20 à 8h15 et en semaine B, il aura cours **de sciences de la vie et de la terre**.

	mardi	
7h20	MATHÉMATIQUES	SCIENCES VIE & TERRE
8h15	A10 TBI	A01
8h20	FRANÇAIS	FRANÇAIS
9h15	B03	B03
9h30	ANGLAIS LV1	
10h25		A06
10h30	SCIENCES VIE & TERRE	
11h25	A01	A

	jeudi	
7h20	ANGLAIS LV1	
8h15		A06
8h20	FRANÇAIS	SCIENCES VIE & TERRE
9h15	B12	A
9h30	FRANÇAIS	FRANÇAIS
10h25	A11	6 CUMINP 1
10h30	MATHÉMATIQUES	HISTOIRE & GÉOGRAPHIE
11h25	A10 TBI	B07

Pour certains cours, la classe peut être partagée en 2 groupes : P1 et P2.

Si votre enfant est dans le groupe 1 (P1), le **jeudi en semaine B**, il aura cours de **sciences de la vie et de la terre** de 8h20 à 9h15 et cours de **français** de 9h30 à 10h25. Pour le groupe 2 (P2) ce sera l'inverse.

3 - Qu'est-ce que la vie scolaire ? A quoi ça sert ?



L'équipe de la vie scolaire
sous la responsabilité de la
CPE Mme Virginie MOUSSA

Les assistants pédagogiques
Les surveillants

Tél : 02 62 25 24 28

La vie scolaire est fermée
entre 12h00 et 13h00 et après 16h30.

Le service de la vie scolaire s'occupe de la vie de votre enfant au collège. C'est au bureau de la vie scolaire que votre enfant se dirige s'il est en retard ou s'il a été absent.

L'équipe organise la présence et les mouvements des élèves (entrées et sorties du collège, récréations, interclasses, demi-pension). Elle s'occupe également des absences et des retards.

Au début de chaque cours, toute absence ou retard est noté par le professeur sur Pronote et cette information est transmise directement au bureau de la vie scolaire.



Dès le premier jour d'absence
- si votre enfant est malade ou pour toute autre raison -
vous devez prévenir le bureau de la vie scolaire au
02 62 25 24 28

Quand votre enfant revient au collège, remplissez un bulletin d'absence ou de retard (situé dans le carnet de liaison). Si ce bulletin n'est pas complété et signé par le ou les parents, votre enfant ne pourra pas entrer au collège.

- Comment remplir un bulletin d'absence ?

Voici la partie du coupon d'absence que je remplis quand mon enfant a été absent.

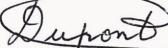
01	ABSENCE
NOM <u>DUPONT</u>	
Prénom <u>Marié</u> classe de <u>6^e G. irafe</u>	
a été absent(e) depuis le <u>07/09/2016</u> à <u>7 h 15</u>	
motif <u>grippe</u>	
retour le <u>09/09/2016</u> à <u>7 h 15</u>	
<i>Date et signature des parents ou responsable légal</i>	
	
01	ABSENCE

Voici la partie du coupon qui est complété ensuite par la vie scolaire quand mon enfant revient au collège après son absence.

01	ABSENCE
du <u>07/09/2016</u> à <u>7 h 15</u>	
au <u>09/09/2016</u> à <u>7 h 15</u>	
motif <u>grippe</u>	
retour le <u>09/09/2016</u> à <u>7 h 15</u>	
Signature Vie Scolaire	
	

Comment remplir un bulletin de retard ?

Voici la partie du coupon que je remplis quand mon enfant arrive en retard au collège.

01	RETARD	01
NOM : DUPONT Prénom : Marie		
classe de : 6 ^e Girofle date : 10/09/2016		
arrivé(e) à : 7 h 25 heures avec : 5 minutes de retard		
motif : panne de voiture		
admis(e) en classe <input checked="" type="checkbox"/> dirigé(e) en permanence <input type="checkbox"/>		
Signature des parents ou responsable légal		
		
		

Si le retard dépasse les 10 minutes, l'élève n'est pas admis en cours. Il est dirigé en permanence.

Voici la partie du coupon qui est complété ensuite par la vie scolaire quand mon enfant arrive au collège.

01	RETARD
le 10/09/2016 à 7 h 25	
retard de 5 minutes	
motif : panne de voiture	
admis(e) en classe <input checked="" type="checkbox"/>	
dirigé(e) en permanence <input type="checkbox"/>	
Signature Vie Scolaire	
	

5 - Quelles sont les sanctions si mon enfant ne respecte pas le règlement du collège ?

Il existe une échelle de **sanctions** en fonction de ce qui n'a pas été respecté par votre enfant :

- absentéisme, insuffisance du travail,
- indiscipline, insolence
- dégradation des locaux ou du matériel, graffitis,
- vol, violence...

En fonction de la gravité du problème, il y a différentes

punitions	sanctions
<ul style="list-style-type: none">• Inscription sur le carnet de liaison• Devoir supplément et retenue éventuelle• Exclusion ponctuelles• Retenue	<ul style="list-style-type: none">• Avertissement oral• Convocation des parents• Mesures de responsabilisation• Avertissement écrit• Blâme• Exclusion temporaire• Commission éducative• Conseil de discipline

L'exclusion définitive est une décision prise par le conseil de discipline. Il peut y avoir des mesures de réorientation, de suivi judiciaire ou social.

6 - Quel est le rôle du professeur principal ?

Le professeur principal de la classe a un rôle très important. Il suit la **vie de la classe** tout au long de l'année et cherche à développer au sein de la classe une dimension de groupe, un esprit de coopération entre élèves.

Le professeur principal suit également la **scolarité de chaque élève** de la classe pour donner à tous, les moyens de la réussite scolaire.

Il vérifie régulièrement le carnet de liaison pour assurer le suivi entre vous et lui.

Il suit les résultats de votre enfant dans les différentes matières, c'est le professeur de la classe qui connaît le mieux votre enfant.

Il sert de lien entre les élèves, l'administration et vous, parents. Il vous écoute et vous conseille. Il aide votre enfant à choisir son orientation.

N'hésitez pas à communiquer avec lui **dans la partie « correspondance entre la famille et l'établissement »** C'est votre allié pour la réussite scolaire et l'épanouissement de votre enfant.

Sachez que, s'il souhaite vous rencontrer, le professeur principal prendra contact avec vous dans la même partie du carnet.

Quand votre enfant rencontre des difficultés, n'attendez pas la réunion parents-professeurs ! Prenez tout de suite contact avec le professeur principal de la classe et demandez à le rencontrer.

Le professeur principal est chargé de la vie de la classe. Il dispense aux élèves 10 heures dans l'année. Ce sont des heures que l'on appelle « **heure de vie de classe** ».

Cette heure est prévue **en cas de besoin**, avant les conseils de classe ou pour des petits groupes dans la classe.

A quoi sert l'heure de vie de classe ?



L'heure de vie de classe sert à dire les difficultés rencontrées. C'est un **espace de parole**. On peut y parler de ce que l'on ressent.

Elle sert à:

- Organiser l'**élection des délégués** d'élèves,
- Préparer les conseils,
- Faire le compte-rendu du conseil de classe,
- Permettre aux élèves de mieux se parler pour mieux vivre ensemble.

7 - Quels sont les temps forts de l'année ?



L'année scolaire est partagée en deux **semestres**.

En milieu et en fin de semestre, une **rencontre** avec votre enfant est organisée par le collège.

Vous allez d'abord rencontrer le professeur principal de la classe de votre enfant. Il vous remet le bulletin, le commente et vous invite à rencontrer les autres professeurs de l'équipe pédagogique.



Il est important d'y venir. C'est un moment qui permet de mieux comprendre la scolarité de mon enfant : ses points forts, ses difficultés, les choix d'orientation qu'il peut faire,...

Je peux poser toutes les questions qui concernent la scolarité de mon enfant.

Au cours de l'année scolaire, il y a aussi des moments culturels ou sportifs. Bien entendu, vous y êtes invité : fête et spectacle de fin d'année, fête de la musique...

8 - Qui peut aider mon enfant au collège ?

Pour quoi, quand et comment ?

Le PPRE



Le PPRE est un programme personnalisé de réussite éducative. Mon enfant peut bénéficier de cette aide individualisée quand il a des difficultés à maîtriser des connaissances et des compétences indispensables et que l'équipe pédagogique de la classe a signalé ses difficultés.

Dans ce cas, le principal du collège vous propose la mise en place d'un programme sur une **période courte** et pour une **action précise**. Le PPRE est discuté avec vous. Vous vous engagez dans le dispositif pour contribuer à la réussite de votre enfant, par la **signature d'un contrat**. Le chef d'établissement organise un nouvel emploi du temps pour votre enfant et prévient tous les enseignants concernés.

La personne en charge du PPRE fait d'abord un bilan précis des compétences de votre enfant et, en fin de programme, évalue les compétences acquises.

D'COL est un outil numérique (sur Internet) pour aider les élèves de sixième qui ont des difficultés en français, en mathématiques ou en anglais. L'élève a un professeur référent du collège qui l'accompagne.

L'accompagnement personnalisé fait partie de l'emploi du temps de l'élève. Il dure trois heures par semaine. C'est un temps qui permet de s'adapter aux besoins des élèves (approfondir certains points ou apporter une aide en cas de difficulté).

L'aide aux devoirs est possible pour tous les **élèves** qui le souhaitent. Cette aide s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement éducatif (voir question 11 page 28) ou du dispositif « Devoirs faits ». Les élèves sont pris en charge par des enseignants, des assistants d'éducation ou des assistants pédagogiques.

9 - Qu'est-ce que le CDI ?

Comment fonctionne-t-il ?

Le CDI est le centre de documentation et d'information du collège. Il peut accueillir jusqu'à 25 élèves par heure. Il est géré par une professeure documentaliste.



Espace lecture



Espace informatique

Il y a un **règlement intérieur** au CDI et il y a des **horaires à respecter** (du lundi au vendredi de 7h20 à 16h20 en journée continue et le mercredi de 7h20 à 11h25). L'emploi du temps change toutes les semaines en fonction des réservations pour les classes.

Votre enfant ne doit en aucun cas entrer et sortir du CDI comme et quand il veut.

C'est un **lieu de lecture et de travail**, un lieu où votre enfant peut venir rechercher des informations dans les livres qui sont à sa disposition, mais aussi sur Internet lorsque cela est nécessaire.

Il peut également emprunter des livres et les emmener à la maison.

Enfin, il peut faire ses devoirs quand il a une heure libre à condition que le nombre de places soit suffisant et que l'emploi du temps du CDI le permette.

Pour en savoir plus sur le CDI du collège :

<http://metice.ac-reunion.fr>

(voir p.34 pour plus d'informations)

Puis cliquez sur l'onglet CDI.



10 - Quand il n'a pas cours, que peut faire mon enfant ?

Au collège, il y a uniquement deux possibilités : la permanence (salle de permanence surveillée) ou le CDI (dans la limite des places disponibles).

Votre enfant ne doit en aucun cas rester dans la cour ou se promener dans les bâtiments du collège.

11 - Après les cours ou le mercredi après-midi, que peut faire mon enfant ?

L'accompagnement éducatif



L'accompagnement éducatif est un accueil des élèves après les cours les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h15 à 13h00 et de 16h30 à 17h30 qui peut proposer une aide aux devoirs, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles et/ou une pratique sportive. C'est un **dispositif gratuit** et, dès la rentrée scolaire, vous pouvez en faire la demande pour votre enfant.

Un enseignant volontaire, un assistant d'éducation ou un intervenant agréé peut encadrer cet accompagnement éducatif.

Pour inscrire votre enfant, vous devez compléter le coupon d'inscription à l'accompagnement éducatif qui vous sera remis.

Coupon réponse à déposer à la vie scolaire avant le

Mon enfant DUPONT Marie, en classe de 6^e Girafe souhaite s'inscrire à (aux)l'atelier(s) suivant(s) :

Nom de l'atelier : aide aux devoirs Jour mardi midi 16h30
Nom de l'atelier : _____ Jour _____ midi 16h30
Nom de l'atelier : _____ Jour _____ midi 16h30

Je soussigné(e) Madame, Monsieur DUPONT responsable de l'enfant DUPONT Marie.
l'autorise à participer au dispositif Accompagnement éducatif et je m'engage à ce qu'il y soit présent.

Date : 10/09/2018 Signature : (Dupont)

L'AS

L'AS est une association sportive affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Votre enfant peut pratiquer des activités sportives avec compétition organisées par l'association sportive du collège (AS).



Cette association est ouverte à tous les élèves qui peuvent découvrir et se perfectionner dans différents sports proposés à la rentrée scolaire.

Les activités de l'association sont encadrées par les enseignants d'EPS du collège.

L'inscription est de 10 euros pour la licence UNSS qui est obligatoire.

Il faut aussi une **autorisation parentale**.

Les activités se déroulent principalement le mercredi après-midi, parfois en fin de journée ou à la pause de midi pour les demi-pensionnaires.

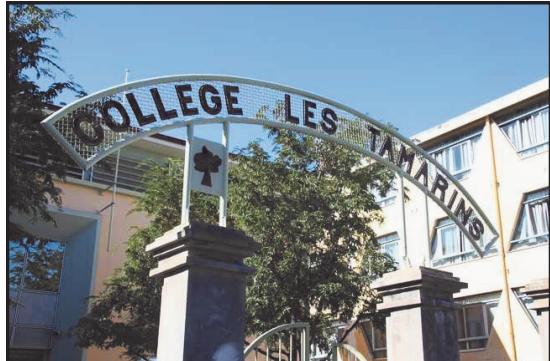
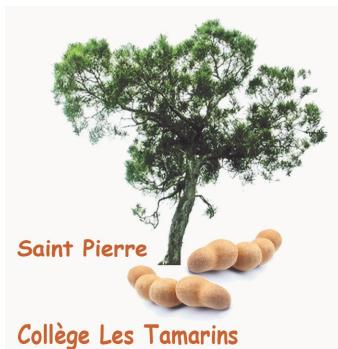
En fonction de son emploi du temps votre enfant peut participer à plusieurs activités pour une seule inscription.

Le FSE

Le FSE est le **Foyer Socio-Éducatif du collège**.

C'est une association qui a pour but de développer chez les élèves le sens des responsabilités par le biais de différentes activités.

Le foyer facilite la vie quotidienne des élèves (vente de goûters aux récréations du matin par exemple).



Partie 3 : mon enfant est élève de 6^{ème} au collège.

SAVOIR QUEL EST MON RÔLE DE PARENT

Le carnet de liaison

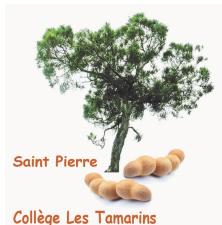


Parents, votre lien entre la maison et le collège, c'est le carnet de liaison de votre enfant.

C'est un passeport pour le collège.

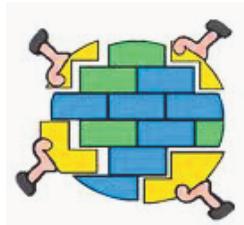
Votre enfant doit toujours l'avoir avec lui et doit pouvoir le présenter à tous les personnels de l'équipe éducative qui le lui demandent.

Parents, consultez la partie « correspondance »
du carnet au moins 1 fois par semaine !



PARENTS - PROFESSIONNELS

*La « co-éducation »
c'est agir ensemble
(parents / collège)
et s'entraider*



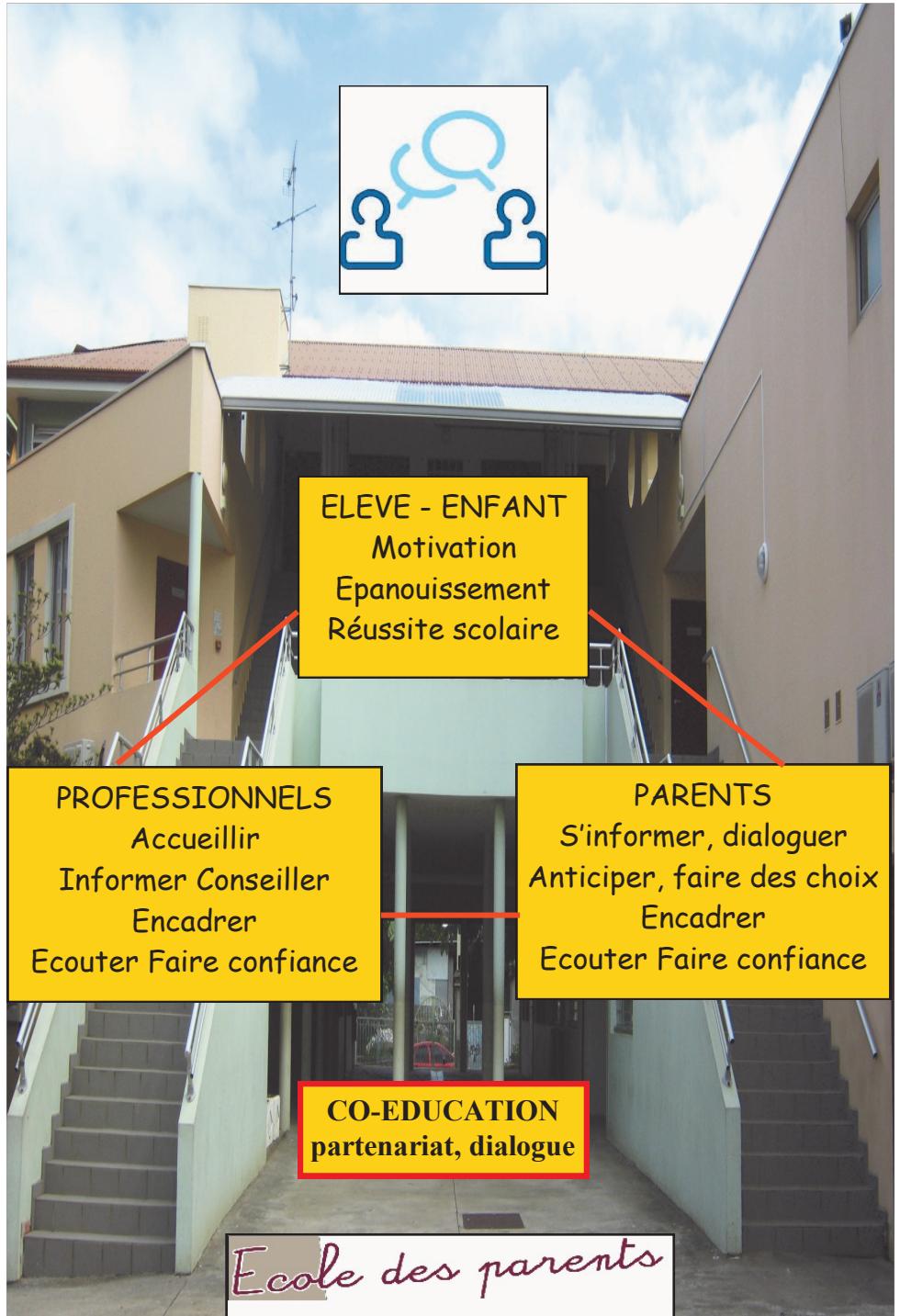
Comment travailler ensemble pour aider nos enfants, nos élèves à réussir leur scolarité ?

Notre rôle de parent

- **Connaître les personnes ressources** (professeur principal, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation psychologue, assistante sociale, infirmière...).
- **Connaître les outils** (carnet de liaison et Pronote) qui nous aident à comprendre le parcours scolaire de notre enfant et qui nous permettent d'échanger, de communiquer avec le collège.
- **Suivre la scolarité de notre enfant** (connaître son emploi du temps, ses notes, ses difficultés...). Si nous connaissons le fonctionnement, nous pouvons mieux aider notre enfant.
- Dès que nous en avons besoin, **rencontrer les personnes qui s'occupent de notre enfant au collège**. C'est notre droit et notre devoir pour mieux accompagner notre enfant dans son parcours scolaire.
- **Nous informer** pour connaître l'ensemble des formations qui existent et aider notre enfant à faire le meilleur choix dans son **orientation**. Un choix est éclairé lorsqu'on prend une décision après avoir été bien informé.

Le rôle des professionnels du collège

- **Etre à l'écoute, nous rencontrer et échanger** pour mieux comprendre et aider notre enfant dans son parcours scolaire.





A LA MAISON

1 - Comment accompagner mon enfant dans ses devoirs quand moi parent, je ne comprends pas toujours ce qui est demandé ?

- Je demande à mon enfant de relire une fois la leçon, les consignes . Le livre peut aussi contenir des réponses aux questions.
- Je l'incite à faire ce qu'il a compris et l'encourage.
- Nous réfléchissons ensemble et nous notons ce qui a posé problème pour que mon enfant en parle au professeur dès le début du cours.
- Si les difficultés continuent, je cherche de l'aide (autre parent, association de quartier, collège...).

2 - Comment aider mon enfant à gérer son temps de travail quand il est à la maison ?

1. Je prévois avec lui, tous les soirs, un temps consacré à revoir les cours suivis la journée.
2. Je gère avec lui ses devoirs pour éviter de les faire à la dernière minute.
3. Je l'aide à préparer ses cours et son sac pour le lendemain.

3 - Il se plaint d'un copain ou d'un professeur, il a peur. Comment l'aider ?

- Je n'en reste pas à la version de mon enfant.
- Je cherche à comprendre le problème en demandant à rencontrer le CPE, le professeur, l'infirmière ou l'assistante sociale.
- J'en reparle avec mon enfant pour le rassurer.

4 - Mon enfant a été violent au collège (insulte ou coup). Comment réagir ?

- Je n'en reste pas à la version de mon enfant.
- Je cherche à comprendre le problème en demandant à rencontrer le CPE, le professeur, l'infirmière ou l'assistante sociale.
- J'en reparle avec mon enfant pour qu'il respecte les règles du collège.

5 - Il ne me dit rien et il n'a pas noté ses leçons dans son agenda. Comment avoir les informations ?

- Je peux consulter les notes, l'emploi du temps et le cahier de texte de la classe sur PRONOTE sur Internet ou sur mon téléphone portable.

Pour consulter les notes de mon enfant sur PRONOTE :
sur Internet ou sur mon GSM :

<http://metice.ac-reunion.fr>

A la rentrée, le collège donne à chaque parent un identifiant et un mot de passe pour vous permettre de consulter les notes et les absences de votre enfant ainsi que le cahier de textes de la classe.

- Je peux également me rapprocher d'un de ses copains.
- Je demande à rencontrer le professeur principal ou le professeur concerné.



AU COLLEGE

1 - Comment connaître le bon interlocuteur pour gérer un problème ou répondre à une question ?

- Je consulte la partie 1 du livret.
- Je me renseigne à l'accueil en arrivant au collège.

2 - Je n'ai pas pu venir à la rencontre parents/professeurs. Est ce que je peux avoir un autre rendez vous ?

- Oui en prenant contact avec le professeur principal grâce au carnet de liaison.

3 - Son sac est très lourd . Est-ce qu'il peut s'arranger avec un copain ?

- Je vérifie qu'il n'emmène que les effets nécessaires grâce à l'emploi du temps et non pas tous ses livres et cahiers.
- Je discute des possibilités avec les professeurs lors de la première réunion de rentrée.

4 - Je veux participer à la vie du collège.
Comment faire ?

- Je peux me présenter aux élections de parents et devenir délégué. Je participerai alors au conseil d'administration du collège.
- Je peux être délégué au conseil de classe.
- Je peux accompagner la classe en sortie ou proposer mes services si besoin.
- Je peux participer aux cafés des parents qui ont lieu régulièrement tout le long de l'année.



Comment aider mon enfant à construire un projet scolaire et professionnel ?

- à la maison :

Discuter avec mon enfant de ce qu'il aime, de ses envies...

S'informer sur les métiers, sur les différentes possibilités d'orientation

- au collège :

Connaître les étapes importantes de la scolarité au collège

Rencontrer et discuter avec le professeur principal, la conseillère d'orientation psychologue...

- à l'extérieur :

Échanger entre parents, discuter avec des étudiants de leur expérience

Se renseigner, s'informer, aller sur Internet, participer à la nuit de l'orientation...

- sur Internet :

En allant sur Pronote à l'adresse suivante :

metice.ac-reunion.fr

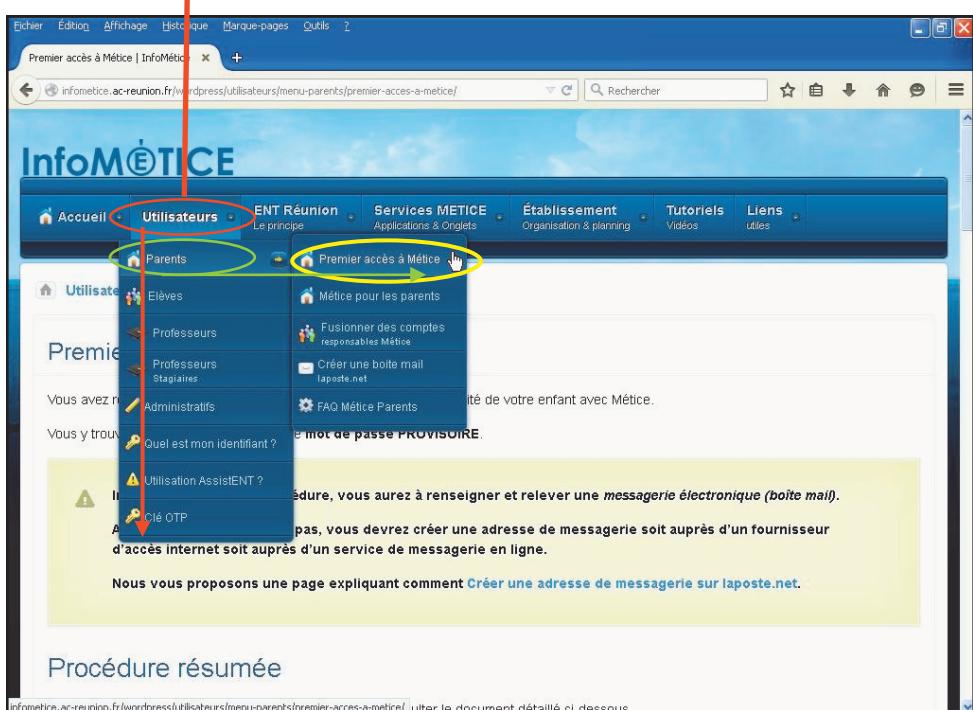
Pour cela vous recevrez un identifiant et un mot de passe pour y accéder.

Attention vous devez aussi disposer d'une adresse électronique.

Toutes les démarches pour accéder à Pronote sont expliquées à l'adresse suivante :

metice.ac-reunion.fr

Une fois sur le site, il suffit de cliquer dans la zone ci-dessous :



Procédure résumée

Pour découvrir Pronote et apprendre à l'utiliser, il suffit d'aller sur le site Internet du collège Les Tamarins à l'adresse suivante :

<http://college-les-tamarins.ac-reunion.fr/>

Puis de cliquer sur « livret d'accueil »

Livre d'accueil 2017-2018

Bienvenue sur le site du collège

Magnifique peinture réalisée par M.Janet (Professeur d'EPS).

Livret d'accueil (PDF)

- + Fonctionnement du collège
- + Que signifie REP+ ?
- + La scolarité de l'élève
- + L'organisation de la vie de l'élève
- + Les règles de vie à l'intérieur du collège
- + Comment aider mon enfant à la maison
- + Le rôle des parents

Pour avoir des explications sur Pronote, il suffit de cliquer sur le lien « Le rôle de parents ». Les autres liens vous donnent d'autres informations sur le collège.

COLLEGE LES TAMARINS

LIVRET D'ACCUEIL DES PARENTS

Année 2018 -2019

Articles récents

- PRESSE : La semaine de la presse
- PARCOURS : Parcours d'excellence au collège
- LES CONTES : Les contes calés au collège
- CLOWN : L'Atelier Clown les Tamarins
- CARNAVAL : Le carnaval des Tamarins

Archives

- mai 2017
- mars 2017
- décembre 2016
- septembre 2016
- août 2016
- juin 2016
- mai 2016
- avril 2016

Tableau des sigles utilisés

AS	Association sportive
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CFA	Centre de Formation et d'Apprentissage
CFG	Certificat de Formation Générale
COPSY	Conseillère d'Orientation Psychologue
CPE	Conseiller Principal d'Éducation
DNB	Diplôme National du Brevet
FSE	Foyer Socio Éducatif
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Éducative
REP +	Réseau d'Education Prioritaire renforcé
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire

COLLEGE LES TAMARINS

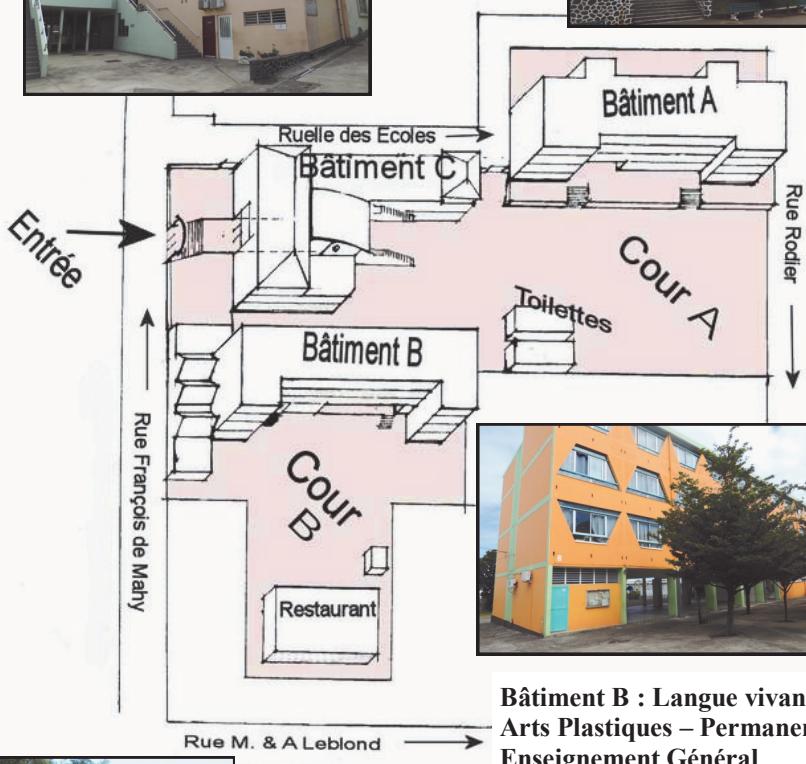
Bâtiment C :

Administration – C.D.I – Salle des Professeurs
Infirmerie – Salle de Polyvalente –
Salles Informatiques –
Bureau assistante sociale/copsy



Bâtiment A :

Musique – Arts Plastiques –
Sciences – Technologie –



Bâtiment B : Langue vivantes –
Arts Plastiques – Permanence –
Enseignement Général



Axonométrie réalisée par la 6^{ème} Lect dans le cadre d'une classe à PAC